



COMMUNE
DE
VEYTAUX

Veytaux, le 24 novembre 2017

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'examen du préavis n° **10 / 2017** présenté par la Municipalité au Conseil Communal dans sa séance du lundi 30 octobre 2017, intitulé :

Budget 2018

Rapporteur : M. Julien Raemy

<u>Membres</u>	6.11	13.11	18.11	22.11	Total	Signature
M. Stéphane Teklits	x	x	x	x	4	
M. Cyril Teklits	x	exc	x	x	3	
M. Jean-Luc Puenzieux	x	x	x	x	4	
M. Julien Raemy	exc	x	x	x	3	
M. Jean-François Pilet	x	x	x	x	4	
M. Joël Delmatti	x	x	x	x	4	
M. Werner Fossé	abs	abs	abs	abs	0	

Introduction

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 30 Octobre 2017, le Conseil communal a accepté l'arrêté d'imposition pour l'année 2018 au taux de 71% au lieu de 69% actuel. La proposition de la Municipalité était fixée au taux de 74% et avait déjà déposé son préavis pour le budget.

Suite à ce refus du conseil communal de monter les impôts de 5 points, la Municipalité a décidé de proposer toute une série d'amendements (voir annexe 1) à son budget 2018 afin de faire des économies pour atteindre des finances acceptables. Inutile de rappeler que les comptes communaux sont déficitaires 3 fois ces 4 dernières années.

La Commission de gestion et des finances s'est réunie les 6, 13, 18 et 22 novembre 2017 pour analyser le budget communal 2018 tel qu'amendé par la Municipalité. La rencontre avec les autorités a eu lieu le mercredi 13 novembre 2017. Madame la Syndique et Messieurs les Conseillers municipaux (M. Emery excusé) étaient également accompagnés de Madame B. Menétrey, secrétaire municipale et de Madame A. Harr, boursière communale. Nous les remercions pour leur disponibilité et leur coopération pour répondre aux diverses questions qui ont été formulées par la Cogest.

Selon une méthode déjà exercée les précédentes années, la commission a, suite à sa première entrevue, soumis à la Municipalité une série de questions écrites qui lui sont apparues après une première lecture du préavis. L'Exécutif, avec l'appui de la boursière communale et de la secrétaire municipale ont répondu par écrit et a transmis à la commission ses réponses, lors de la rencontre plénière du 13 novembre. (voir annexe 2)

Suite à cette entrevue la Cogest, s'est réunie à deux reprises afin d'analyser et de développer les mesures d'économies proposées. Les amendements de la Municipalité constituent déjà un bel effort et une prise de conscience que nous saluons, cependant cela nous semble encore insuffisant. C'est pourquoi, la commission propose également des sous-amendements et des amendements complémentaires afin de s'approcher de l'équilibre tel que souhaité par l'arrêté d'imposition.

Amendements de la municipalité

Amendement au préavis 10/17

Les 12 amendements proposés par la municipalité sont présentés en premier. Les sous-amendements correspondants, proposés par la commission de gestion-finances sont directement opposés aux propositions de la municipalité s'il y a lieu. Les amendements de la commission sont présentés à partir de l'amendement n°13.

Amendement N°1 présenté par la municipalité

Les honoraires de la municipalité et du Conseil communal ont été adaptés au début de la législature 2011-2016. Ces indemnités sont fixées conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC). L'art. 29 LC al 3 précise que cette « décision est prise, en principe, une fois par législature ». Ne s'agissant pas d'un montant maximum mais d'un montant fixé par préavis, il y aura lieu que la municipalité refasse un préavis pour tenir compte des dispositions budgétaires amendées.

Cet amendement traite des indemnités de la municipalité. Les indemnités du Conseil communal seront également proposées à révision après ceux proposés par la municipalité.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
10	Autorités			
10.3001	Muni - Honoraires et vacations	230'000	150'000	-80'000

Sous-amendement à l'amendement N°1 proposé par la commission

La commission demande que le montant des indemnités soit équivalent à la somme des 4 indemnités des municipaux et de celle de la Syndique, soit 4x Chf 17'000 + Chf 23'000 = Chf 91'000. Un complément de Chf 39'000 est à répartir en fonction des représentations dans les différentes commissions intercommunales et autres représentations.

La municipalité a estimé son taux d'occupation, représentations comprises, à 40, respectivement 30% pour la Syndique et les municipaux.

La commission estime que ces taux devraient être de 30, respectivement 20% pour la Syndique et les municipaux.

Comme indiqué dans la LC, il s'agit d'une indemnité et non d'un salaire.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
10	Autorités			
10.3001	Muni - Honoraires et vacations	230'000	130'000	-100'000

Amendement N°2 présenté par la municipalité

Au vu de l'amendement, respectivement du sous-amendement précédent, les charges sociales sont adaptées proportionnellement.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
11	Administration			
11.3030	Adm. - AVS, AC, AI, APG, AF, PCFam	95'000	87'600	-7'400
11.3110	Adm. - Achat mobilier et matériel	3'000	500	-2'500
11.3199	Adm. - Divers	8'500	6'000	-2'500

Sous-amendement à l'amendement N°2 proposé par la commission

Afin d'être cohérent avec l'amendement N°1, le sous-amendement n°2 propose les corrections suivantes :

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
11	Administration			
11.3030	Adm. - AVS, AC, AI, APG, AF, PCFam	95'000	85'750	-9'250
11.3110	Adm. - Achat mobilier et matériel	3'000	500	-2'500
11.3199	Adm. - Divers	8'500	6'000	-2'500

Amendement N°3 présenté par la municipalité

La culture représente une dépense totale de Chf 94'700 soit un coût de Chf 110/habitant.

Grandson : 3'313 habitants, budget culture Chf 134'800, soit par habitant Chf 41 (budget 2016)

Penthaz : 1'703 habitants, budget culture Chf 107'800 dont Chf 35'800 bibliothèque intercommunale, soit par habitant Chf 42 sans la bibliothèque, Chf 63 avec la bibliothèque (budget 2017).

Une réflexion sérieuse doit être faite au niveau régional pour ramener les coûts de la culture dans une juste proportion. Comparé à celui de Penthaz, le budget serait de Chf 54'180, soit Chf 40'520 de moins que le budget actuel, respectivement un point d'impôt environ.

Les conventions qui nous lient au niveau régional sont à revoir et le cas échéant être dénoncées. Une motion sera développée dans ce sens lors d'un prochain Conseil.

Non seulement le fond culturel coûte Chf 48/habitant mais en plus s'y ajoute la contribution à l'enseignement de la musique (obligation cantonale) et des aides directes de la commune à diverses institutions (voir ci-après).

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
15	Affaires culturelles et loisirs			
15.3650.06	Cult. - Maison Visinand	5'000	2'500	-2'500
15.3650.07	Cult. - Théâtre Montreux-Riviera	3'500	2'000	-1'500
15.3650.08	Cult. - Musée de Montreux	3'000	1'500	-1'500
15.3650.09	Cult. - Divers	2'000	1'000	-1'000

Sous-amendement à l'amendement N°3 proposé par la commission

La commission propose un montant global de Chf 5'000 à répartir par la municipalité, soit une diminution de Chf 2'000.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
15	Affaires culturelles et loisirs			
15.3650.06	Cult. - Maison Visinand	5.000	0	-5.000
15.3650.07	Cult. - Théâtre Montreux-Riviera	3.500	0	-3.500
15.3650.08	Cult. - Musée de Montreux	3.000	0	-3.000
15.3650.09	Cult. - Divers	2.000	5.000	3.000

Amendement N°4 présenté par la municipalité

La municipalité propose de réduire le soutien apporté au Volley master, réduction que la commission appuie.

La commission propose de réduire le soutien à la manifestation Sonchaux Accro-show ainsi que la position « divers » du budget.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
17	Sports			
17.3650.08	Sport - Volley Masters	1'000	500	-500

Sous-amendement à l'amendement N°4 proposé par la commission

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
17	Sports			
17.3650.07	Sport - Sonchaux accro show	1'500	500	-1'000
17.3650.08	Sport - Volley Masters	1'000	500	-500
17.3650.09	Sport - Divers	1'000	500	-500

Amendement N°5 présenté par la municipalité

La grosse part de ce poste est liée au service de la mobilité, charge imposée par le canton, et au VMCV. Le bus du marché, qui conduit les habitants de Veytaux et des environs au marché une fois par semaine, coûte Chf 3'900 net à la commune. Une réflexion est à mener pour une réduction des coûts en organisant, par exemple, le transport pour les habitants de Veytaux avec un des véhicules communaux. La commune de Montreux contribue pour le même montant. Y a-t-il véritablement 50% des utilisateurs qui sont Veytausiens ?

Une interpellation sera le cas échéant développée en 2018. La municipalité peut aussi venir pour le budget 2019 avec une solution de remplacement.

Pour le moment seul le poste lié aux chemin de fer Blonay-Chamby est amendé par la municipalité. La commission se rallie à cette proposition tout en se demandant si un tel niveau de détail a lieu d'être dans un budget.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
18	Transports publics			
18.3650.06	Transp. - Chemin Fer Blonay-Chamby	800	400	-400

Amendement N°6 présenté par la municipalité

La Commune de Veytaux a signé une convention avec la commune de Montreux afin de gérer le système informatique. La municipalité propose de diminuer le poste pour les achats de matériel de moitié. La commission soutient la proposition.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
19	Informatique			
19.3110	Info. - Achat de matériel et logiciel	2'000	1'000	-1'000

Amendement N°7 présenté par la municipalité

Le préavis déposé tenait compte du taux d'imposition présenté par la municipalité dans son préavis sur l'arrêté d'imposition 2018. Comme celui-ci a été revu (passé par amendement de 74 à 71), les recettes liées à l'impôt sont revues en conséquence.

Cependant, l'arrêté d'imposition prend effet au 1^{er} janvier 2018 et ceci pour toutes ses composantes. L'une de celle-ci concerne l'impôt sur le divertissement. Selon le préavis susmentionné, la modification devait apporter Chf 94'000 supplémentaires à la commune et non uniquement Chf 62'000 comme calculé par la différence entre les budget 2017 et 2018.

		Budget	Amendements	
		2018	au Budget	Variations
			2018	
21	Impôts			
21.4001	Imp. - Impôt revenu PP	-1'930'000	-1'852'000	78'000
21.4002	Imp. - Impôt fortune PP	-483'000	-463'000	20'000
21.4004	Imp. - Impôt spécial étrangers	-54'000	-51'000	3'000
21.4011	Imp. - Impôt bénéfice PM	-86'000	-82'000	4'000
21.4012	Imp. - Impôt capital PM	-21'000	-20'000	1'000

Sous-amendement à l'amendement N°7 proposé par la commission

Le sous-amendement propose que l'impôt sur les divertissements s'applique, comme tous les autres, depuis le 1^{er} janvier 2018.

		Budget	Amendements	
		2018	au Budget	Variations
			2018	
21	Impôts			
21.4001	Imp. - Impôt revenu PP	-1'930'000	-1'852'000	78'000
21.4002	Imp. - Impôt fortune PP	-483'000	-463'000	20'000
21.4004	Imp. - Impôt spécial étrangers	-54'000	-51'000	3'000
21.4011	Imp. - Impôt bénéfice PM	-86'000	-82'000	4'000
21.4012	Imp. - Impôt capital PM	-21'000	-20'000	1'000
21.4060.01	Imp.- Divertissement	-305'000	-337'000	-32'000

Amendement N°8 présenté par la municipalité

Des ajustements des postes du Service financier sont proposés par la municipalité. Il s'agit de correctifs liés aux différents remboursements calculés sur les dépenses prévisionnelles. Calculs découlant d'autres positions budgétaires.

La commission soutient la proposition.

		Budget	Amendements	
		2018	au Budget	Variations
			2018	
22	Service financier			
22.3520	Fin. - Fds péréquation	716'900	719'100	2'200
22.4520.01	Fin. - Retour fonds de péréquation	-92'400	-89'300	3'100
22.4521	Fin. - Dépenses thématiques	-388'700	-374'000	14'700

Amendement N°9 présenté par la municipalité

La municipalité propose une diminution des charges pour ce poste et une augmentation des remboursements de tiers.

La commission soutient la proposition.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
32	Forêts, pâturages et alpages			
32.3110	For.- Achat machines, matériel, vhc	15'000	10'000	-5'000
32.4360	For.- Remboursement de tiers	-18'000	-23'000	-5'000

Amendement N°10 présenté par la municipalité

Les charges liées à ce poste ont été revues à la baisse par la municipalité.

La commission soutient la proposition

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
33	Vigne communale			
33.3140	Entretien vigne communale	2'000	700	-1'300

Amendement N°11 présenté par la municipalité

Seul l'entretien minimum est budgeté.

La commission soutient la proposition.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
43	Routes			
43.3140	Rtes - Entre routes et quais	60'000	50'000	-10'000

Amendement N°12 présenté par la municipalité

La municipalité a revu la facture sociale légèrement à la hausse. Ce poste présente des aléas importants d'une année à l'autre et fait l'objet d'un décompte final. Cette augmentation est prudente.

La commission soutient la proposition.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
72	Prévoyance sociale cantonale			
72.3510.01	Prév. - facture sociale	716'300	718'100	1'800

Amendements de la commission

Amendement N°13

Au même titre que les indemnités de la municipalité ont été réduites, la commission propose de réduire de 30% celles du Conseil communal. Un préavis du Conseil communal devra être soumis au CC en cas d'acceptation de l'amendement.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
10.3000	CC.-jetons de présence	20'000	14'000	-6'000

Amendement N°14

Suppression de la couverture de risque qui ne serait dépensée qu'en cas de déficit de la fête au village.

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
16	Tourisme			
16.3650.05	Tour. - Pro Veytaux	5'000	2'500	-2'500

Amendement N°15

Dans le sens d'un effort de toute les parties concernées par la santé financière de notre commune, et pour améliorer un peu plus la position de notre budget, la commission propose pour l'année 2018, que les EPT (équivalent plein temps) totaux qui sont actuellement de 10.4 soient réduits de 0.4 pour ne pas dépasser 10 EPT. Ce qui amènera, si l'amendement est accepté, une économie au budget de 40'000.- environ. La commission estime qu'à moyen terme notre commune, vu son nombre d'habitants, devrait encore réduire ses employés de 1 EPT, mais des départs à la retraite planifiés l'année prochaine, ont conduit à ne pas demander cette économie totale sur 2018.

Selon les réponses de la municipalité, le montant total des salaires répartis par secteur de travail se monte au total à 879'000 francs + 250'000 francs de charges sociales. La municipalité décidera elle-même sur quels secteurs les 0.4 EPT sont à déduire.

La commission propose donc de voter une diminution du budget global de 40'000 francs à valoir sur les salaires et charges sociales du personnel communal.

Recommandations de la commission

Si le conseil communal décide de suivre les amendements tels que présentés par la commission de gestion (voir Annexe 3), le déficit au budget 2018 pourrait être contenu **à moins Chf 13'065.00**

L'enjeu est de taille. Notre commune pourra-t-elle garder son autonomie à long terme ? Ce n'est qu'en faisant ces sacrifices que nous pourrions rester indépendants. Rappelons que le remboursement du million de francs emprunté cet été n'apparaît pas au budget et donc, de ce fait, n'est pas encore une menace pour autant que nos débiteurs s'acquittent de leurs dus.

La commission recommande vivement à nos autorités d'exploiter les pistes suivantes afin de renforcer l'effort d'économie et de garantir de nouvelles sources de revenus :

Police Riviera : dénoncer l'accord qui nous lie avec cet organisme et s'en remettre à la police cantonale. Une économie de l'ordre Chf 55'000 pourrait ainsi être réalisée.

Parking du Château de Chillon : selon une méthode à définir, enregistrer des rentrées financières avec ce parking qui est pour l'instant gratuit.

Règlement communal sur les parkings : remettre l'ouvrage sur le métier pour un système de macarons

Centre multigénérationnel : continuer de développer ce projet indépendamment l'échange avec Chavannes de Renens, quitte à recourir à un prêt externe.

Bus du marché VMCV : comme expliqué précédemment dans ce rapport, les coûts du transport des veytausiens au marché hebdomadaire de Montreux semble disproportionné par rapport au nombre d'utilisateur. Le transport pourrait être assuré par un employé et le véhicule communal. Cette pratique est légale dès le moment où elle est offerte.

Personnel communal : A chaque départ, une réflexion doit être menée quant à la réaffectation de la charge de travail et le recours à la sous-traitance.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

VU le préavis No 10/2017 de la Municipalité du 30 octobre relatif au budget 2018

OUI le rapport de la Commission chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

D'adopter le budget pour l'année 2018 tel qu'amendé.

Au nom de la Commission,

Le Rapporteur :

Julien Raemy



Annexes:

1. Tableau récapitulatif des amendements de la municipalité
2. Réponses aux questions de la commission de gestion et des finances sur le budget communal 2018
3. Tableau récapitulatif des amendements et sous-amendement telle que proposé par la Cogest

Annexe 1

Commune de Veytaux - amendements à voter

		Budget 2018	Amendements au Budget 2018	Variations
	Report perte au budget 2018			113'215
10	Autorités			
10.3001	Muni - Honoraires et vacations	230'000	150'000	-80'000
11	Administration			
11.3030	Adm. - AVS, AC, AI, APG, AF, PCFam	95'000	87'600	-7'400
11.3110	Adm. - Achat mobilier et matériel	3'000	500	-2'500
11.3199	Adm. - Divers	8'500	6'000	-2'500
15	Affaires culturelles et loisirs			
15.3650.06	Cult. - Maison Visinand	5'000	2'500	-2'500
15.3650.07	Cult. - Théâtre Montreux-Riviera	3'500	2'000	-1'500
15.3650.08	Cult. - Musée de Montreux	3'000	1'500	-1'500
15.3650.09	Cult. - Divers	2'000	1'000	-1'000
17	Sports			
17.3650.08	Sport - Volley Masters	1'000	500	-500
18	Transports publics			
18.3650.06	Transp. - Chemin Fer Blonay-Chamby	800	400	-400
19	Informatique			
19.3110	Info. - Achat de matériel et logiciel	2'000	1'000	-1'000
21	Impôts			
21.4001	Imp. - Impôt revenu PP	-1'930'000	-1'852'000	78'000
21.4002	Imp. - Impôt fortune PP	-483'000	-463'000	20'000
21.4004	Imp. - Impôt spécial étrangers	-54'000	-51'000	3'000
21.4011	Imp. - Impôt bénéfice PM	-86'000	-82'000	4'000
21.4012	Imp. - Impôt capital PM	-21'000	-20'000	1'000
22	Service financier			
22.3520	Fin. - Fds péréquation	716'900	719'100	2'200
22.4520.01	Fin. - Retour fonds de péréquation	-92'400	-89'300	3'100
22.4521	Fin. - Dépenses thématiques	-388'700	-374'000	14'700
32	Forêts, pâturages et alpages			
32.3110	For.- Achat machines, matériel, vhc	15'000	10'000	-5'000
32.4360	For.- Remboursement de tiers	-18'000	-23'000	-5'000
33	Vigne communale			
33.3140	Entretien vigne communale	2'000	1'500	-500
43	Routes			
43.3140	Rtes - Entre routes et quais	60'000	50'000	-10'000
72	Prévoyance sociale cantonale			
72.3510.01	Prév. - facture sociale	716'300	718'100	1'800
	TOTAUX	-1'209'100	-1'202'600	
	RESULTAT			119'715

Annexe 2

Réponses aux questions de la commission de gestion et des finances sur le budget communal 2018

10 Autorités

Quelle a été l'évolution de ce poste ces 15 dernières années ? A-t-elle été en lien avec l'augmentation du coût de la vie ou selon d'autres critères ?

Compte 10.3000 « C.C. – Jetons de présence » + compte 11.3003 « scrutateurs – Jetons de présence » (compte séparé depuis 2015 uniquement)

Année 2002 : CHF 18'031.30
Année 2003 : CHF 15'375.00
Année 2004 : CHF 14'880.00
Année 2005 : CHF 16'090.25
Année 2006 : CHF 17'000.00
Année 2007 : CHF 16'345.00
Année 2008 : CHF 13'953.10
Année 2009 : CHF 17'505.00
Année 2010 : CHF 13'246.60
Année 2011 : CHF 20'950.00
Année 2012 : CHF 11'050.00
Année 2013 : CHF 18'305.00
Année 2014 : CHF 21'400.00
Année 2015 : CHF 23'530.00
Année 2016 : CHF 22'075.00

Compte 10.3001 « Muni – Honoraires et vacations »

Année 2002 : CHF 110'277.00
Année 2003 : CHF 125'541.40
Année 2004 : CHF 127'370.70
Année 2005 : CHF 130'439.50
Année 2006 : CHF 147'416.50
Année 2007 : CHF 157'601.25
Année 2008 : CHF 175'925.60
Année 2009 : CHF 175'130.00
Année 2010 : CHF 188'954.60
Année 2011 : CHF 199'872.60
Année 2012 : CHF 238'620.00
Année 2013 : CHF 240'113.65
Année 2014 : CHF 235'985.60
Année 2015 : CHF 254'301.30
Année 2016 : CHF 266'664.25

Au début de la législature 2011-2016, les prestations du Conseil communal (cf préavis No 11/2011) et de la Municipalité (cf préavis No 02/2012) ont été adaptées.

Tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal.

A quel taux estimez-vous la charge de travail d'un municipal, respectivement du Syndic ?

11 Administration

Les employés communaux sont splittés dans différents dicastères. Nous souhaitons obtenir le détail des différents postes et la somme totale que cela représente. De plus, nous souhaitons connaître les possibilités de sous-traitance que chacun de ces postes représente.

Salaires bruts

Compte 11.3010 « salaires de l'administration communale » :	CHF	317'000.00
Compte 32.3010 « salaires des forêts » :	CHF	175'000.00
Compte 351.3010 « salaire de la conciergerie » :	CHF	81'000.00
Compte 44.3010 « salaires de la voirie » :	CHF	260'000.00
Compte 50.3010 « salaires de l'APEMS » :	CHF	44'000.00
Compte 58.3010 « salaire de l'organiste » :	CHF	2'000.00
Total des salaires bruts	CHF	879'000.00

Charges sociales à charge de la commune

Compte 11.3040 « caisse de pension » :	CHF	122'000.00
Compte 11.3050 « assurances maladies et accidents » :	CHF	33'000.00
Compte 11.3030 « cotisations AVS/AC/AI/APG/AF/PCFam » :	CHF	95'000.00
Total des charges sociales à charge de la commune	CHF	250'000.00

A quel taux les employés sont-ils assujettis à la cotisation du 2ème pilier et est-il en primauté de cotisation ou de prestations ?

La commune de Veytaux est à la CIP (Caisse intercommunale de pension) les cotisations sont les suivantes :

- Employé : 8%
- Employeur : 16%
- Employeur recapitalisation : 3%

Le plan de prévoyance prévoit :

En cas de vie au moment de la retraite, le plan prévoit une rente de 60% au maximum du salaire assuré, à condition que l'assuré ait cotisé durant la durée d'assurance totale qui est de 40 années. Ce système est dit de la "primauté des prestations".

Quels sont les benchmarks existants en terme de charge administrative et autre permettant de nous comparer aux autres communes de la région, du canton ?

La masse salariale par habitant s'élève en 2016 à CHF 1'720.-/habitant. La commune de Veytaux se situe entre la commune de Montreux (CHF 1'556.-) et la commune de Vevey (CHF 1'980.-). Contrairement aux communes de Montreux et de Vevey, la commune de Veytaux n'a pas directement de charge de personnel lié aux écoles, services sociaux et autres, ces frais sont compris dans les charges payées aux différents groupements/associations intercommunales.

Le détail du district est le suivant :

- Blonay : CHF 1'072.-
- Chardonne : CHF 643.-
- Corseaux : CHF 763.-
- Corsier-sur-Vevey : CHF 958.-
- Jongny : CHF 801.-
- La Tour-de-Peilz : CHF 1'169.-
- Montreux : CHF 1'556.-

- St-Légier-La-Chiésaz : CHF 1'156.-
- Vevey : CHF 1'980.-
- Veytaux : CHF 1'720.-

Au niveau du Canton, la commune de Veytaux fait partie des 10 communes ayant une masse salariale par habitant élevée. Il y a 47 communes avec une masse salariale par habitant de plus de CHF 1'000.-. 261 communes se trouvent en dessous de CHF 1'000.-/habitant.

11.3170 – Adm. – Réceptions et manifestations

Quelles sont les réceptions et manifestations qui pâtissent de cette baisse ? (30'000 à 15'000).

Quelles sont celles qui subsistent et bénéficient du soutien communal ?

Lors de l'élaboration du budget 2018, la Municipalité a d'ores et déjà, et de manière générale coupé dans les frais de réceptions.

11.3185 – Adm. – Honoraires administration

Les comptes 2016 ont vu une dépense de CHF 48'269.- et le budget 2017 et 2018 ne prévoient plus que CHF 25'000.- De quoi s'agit-il ? Quels sont les cas traités sous ce point ?

Dans les comptes 2016, il y avait des honoraires pour CHF 28'430.95 relatifs à différents recours notamment le Clos de Chillon.

Le budget 2018 est composé des frais suivants :

- Participation charges sociales/frais généraux boursière :	CHF	12'000.00
- Honoraires révision des comptes communaux :	CHF	6'000.00
- Honoraires pour divers (exemple recours) :	CHF	7'000.00

11.3181 – Adm. – Frais de ports et CCP

11.3189 – Adm. Paiements prestations postales

11.4359 – Adm. – Encaissement prestations postales

Un point de situation des gains générés par la reprise de la poste. Combien d'EPT ce poste représente-t-il ?

- Compte 11.3181 : ce compte gère les frais d'affranchissement des envois faits par la Commune, pour son propre usage et les frais de CCP
- Compte 11.3189 : il s'agit du remboursement des recettes postales
- Compte 11.4359 : il s'agit de l'encaissement par la Commune des lettres, colis, recommandés.

En 2016 (01.09.-31.12.) 23% ont été occupés à la gestion de l'agence postale, et 38% en 2017 (01.01.-30.09). Pour ces prestations effectuées, La Poste nous a versé la somme de CHF 19'000.00.

11.3520.09 – Adm. – Divers intercommunal

11.4361 – Adm. – Remboursement de tiers

Baisse de recette nette de CHF 20'000.- par rapport aux comptes 2016. Quelle en est la cause ? Quelle en est l'évolution ?

Jusqu'au 30.06.2016, M. Emery était le représentant des communes auprès de la compagnie du gaz. L'indemnité qui était versée à la commune de Veytaux (CHF 30'000.-) était reversée aux autres communes en fonction du nombre d'habitant (compte 11.3520.09).

15 Affaires culturelles et loisirs

La commission souhaite avoir accès à toutes les conventions régissant les aides accordées pour les différents postes de cette rubrique.

Les conventions en notre possession sont données.

16 Tourisme

Idem 15

Les conventions en notre possession sont données.

17 Sports

Quelles justifications à toutes ces subventions ? Sont-elles régies par une ou des conventions ? Y a-t-il toujours une proportionnalité qui est appliquée avec Montreux ?

17.3650.10 – Sport – Villeneuve Plage

Plage de Villeneuve et piscine de la Maladaire – rabais pour les veytausiens ?

Oui, pour les 4 piscines de la Riviera, sous présentation d'une attestation de domicile disponible gratuitement au greffe.

18.3510.01 – Transp. – Service de la mobilité

18.3510.02 – Transp. – VMCV SA – déficit ligne 201

18.3510.04 – Transp. – Bus du Marché

Quels justificatifs ? Comment cette charge est-elle calculée ?

Compte 18.3510.01 « Service de la mobilité » : Le montant porté au budget 2018 correspond au chiffre transmis par le Canton de Vaud à l'ensemble des communes vaudoises.

Compte 18.3510.02 « VMCV » : N'ayant pas reçu de chiffre pour le budget 2018 (comme chaque année), nous avons porté au budget 2018 le montant des acomptes qu'ils facturent en règle général. Actuellement, nous n'avons pas encore reçu d'acompte à payer pour 2017.

Compte 18.3510.04 « Bus du Marché » : Montant budgété sur la base des frais payés les années précédentes.

Le montant de la course est un prix forfaitaire qui est réparti de moitié avec la Commune de Montreux, jusqu'en 2015 : CHF 136.00/course, et CHF 138.00/course depuis 2016.

La participation est la suivante : en 2014 : 318 utilisateurs – en 2015 : 310 utilisateurs – en 2016 : 367 utilisateurs et en 2017, jusqu'à la fin octobre : 366 utilisateurs

18.3650.06 – Transp – Chemin de Fer Blonay-Chamby

Justification de l'augmentation ?

Le montant porté au budget 2018 correspond à environ CHF 1.-/habitant

18.3650.09 – Transp. - Divers

De quoi s'agit-il ?

Divers dons liés à des associations liés aux transports

19 Informatique

Quelle est la planification à 5 ans des dépenses et investissements ?

La Commune de Veytaux a accepté une convention avec celle de Montreux, qui gèrera notre système informatique (hébergement, sauvegarde, serveur de données, mises à jour,...).

Où se trouvent les amortissements de cette rubrique ?

Il n'y a pas d'investissements à amortir à ce jour

21.4060.01 – Imp. - Divertissements

Delta 2017 2018 = 68'000.-

Préavis taux d'imposition = 94'000.-

D'où vient la différence ?

Il a été convenu avec le Château de Chillon d'ajuster la taxe en deux étapes, soit :

- Du 01.01.2018 au 30.06.2018 : taxe de 86ct
- Du 01.07.2018 au 31.12.2018 : taxe de 100ct

21.4060.02 – Imp.- Chiens

Diminution massive des recettes par rapport aux comptes 2016.

Explications ?

Dans les comptes 2016, il y avait des rectifications relatives aux années précédentes (voir commentaire)

22.3220 – Fin. – Intérêts à long terme

Quel est le plan de remboursement des emprunts contractés ?

Les deux emprunts ont été bloqués, sans amortissement. A l'échéance des emprunts, la commune de Veytaux a la possibilité de :

- Rembourser les emprunts
- Renouveler pour une nouvelle durée l'entier ou une partie

D'ici là, il va falloir dégager une marge d'autofinancement suffisante (minimum équivalente aux amortissements budgétaires) afin de pouvoir envisager de rembourser les emprunts à leur échéance.

22.3520 – Fin. Fds péréquation

P6, de quel préavis parle-t-on ?

C'est une faute de frappe, c'est la page n° 3 du document et non la page n° 6

23 Amortissements et réserves

Quels amortissements ont été suspendus, si oui. Lesquels ?

Tout est-il amorti ?

La rubrique 23 concerne les amortissements et réserves non-ventilées.

Dans cette rubrique sont comptabilisés les amortissements, attributions et prélèvements au fonds de réserve qui ont été décidés au bouclage des comptes.

Les amortissements effectués au 31.12.2016 étaient en lien avec différents préavis extrabudgétaires qui stipulaient que l'investissement devait être amorti par un prélèvement dans un fonds de réserve.

Les amortissements budgétaires sont comptabilisés dans les sections/dicastères concernés.

Les amortissements du patrimoine administratif ne peuvent pas être suspendus.

32.3110 – For. Achat machines, matériel, vhc

Pas compris la remarque mentionnée.

La remarque concerne le budget 2017 et non 2016. Elle justifie la variation entre 2018 et 2017.

La diminution entre 2018 (budget de CHF 15'000.-) et 2017 (CHF 40'000.-) est due au remplacement d'un véhicule pour environ CHF 30'000.- budgété en 2017.

32.3141.03 – For. - Entr. Filets de protection

L'entretien des filets de protection est assuré par notre Commune. Les montants varient d'une année à l'autre en fonction des dégâts occasionnés aux filets. Les frais y relatifs sont répartis entre les différents partenaires selon la clé de répartition suivante (FMHL 5%, SIGE 5%, Routes cantonales 15%, CFF 20 %, Routes nationales 25%, Commune de Veytaux 15%).

Gros chantiers tels que construction ou reconstruction de filets : subventions environ 70% et solde selon clé de répartition ci-dessus.

Maintenance des filets (petites réparation et purge des filets) : selon clé de répartition ci-dessus.

32.3185 – For. - Honoraires

Explication sur la diminution de 30'000.- p. r. aux comptes 2016

En 2016, il y a eu pour CHF 43'458.50 de frais liés à l'inventaire forestier. Par ailleurs, nous avons encaissé des subventions pour ces frais à hauteur de CHF 32'127.50 (compte 32.4360).

32 Forêts, pâturages et alpages

Plan à 5 ans des investissements et coûts d'entretien ainsi que les flux de trésorerie.

Année	Fourmis	Vaches Sonchaux	Vaches Naye	Spéléo	Chasseurs	WC Plan-la-Goille
2012		156	74	69	6150	1404
2013		2708	248	115	123	1105
2014		167	102	98	654	1026
2015		167	102	98	141	881
2016	8000	270	140	100	141	758

32.3520 – For. Participation à Villeneuve

Comment est régie cette convention ? A quoi ce poste correspond-il ? Quels sont les revenus qui en découlent ?

Il s'agit du paiement des salaires du garde forestier (36%) et du contremaître (50%), tous deux employés de la Commune de Villeneuve.

35 Bâtiments communaux

Quand les amortissements du chauffage et de la salle de gym seront-ils terminés ?

Salle de gym :

Amortissement sur une durée de 30ans, première amortissement effectué en 2014.

Sauf amortissement exceptionnel au bouclement des comptes, le dernier amortissement sera fait en 2043.

Remplacement du chauffage :

Amortissement sur une durée de 10ans, première amortissement effectué en 2016.

Sauf amortissement exceptionnel au bouclement des comptes, le dernier amortissement sera fait en 2025.

Remarque : tous les amortissements ne sont pas sous la même rubrique.

Non, en principe les amortissements sont comptabilisés dans la section concernée.

Nous avons créé un compte séparé par investissement, mais la nature du compte reste « 331 amortissement patrimoine administratif ». Vous retrouvez le total de tous les amortissements relatifs au patrimoine administratif dans les comptes par nature (page n° 25).

351.4270.01 – Admin. + Collège – Location salle de gym – Ecole Riviera

De grosses variations. Explications ?

Nous avons encaissé en 2016 CHF 10'000.- de la part d'Ecole Riviera School concernant la location pour les années 2015 et 2016.

Le budget 2018 tient compte de la location annuel de CHF 5'000.-.

Lors de l'établissement du budget 2017, nous pensions qu'Ecole Riviera School ne louerait plus les locaux.

353 – Auberge du Terravet

Plan d'investissement, amortissement ?

L'investissement des travaux de mise en conformité du 1^{er} étage est amorti sur une durée de 30 ans, le premier amortissement a eu lieu en 2015 et le dernier aura lieu en 2044, sauf amortissement exceptionnel au bouclage des comptes.

Benchmark d'autres établissements de ce type ?

357 – Ancienne morgue, local voirie, local du feu

Explications des baisses constatées

Compte 357.3123 : La préparation du budget de ce compte est compliquée. En 2015, les frais s'élevaient à CHF 5'877.40, en 2016 à CHF 9'563.- (dont CHF 1'777.25 payé en trop remboursé en 2017, soit CHF 7'786.- effectif) et en 2017 nous sommes pour le moment à CHF 268.75 (+CHF 1'777.25 remboursé de 2016), soit CHF 1'506.50 (montant en mai 2017). Il est à noter que dès 2016, l'électricité du local du feu à Territet est à notre charge, d'où une légère augmentation.

41.3185 – Urb. Honoraires étude réaménagement RC 780

Remboursement sur quels exercices ? Possibilité de faire un amortissement ?

Afin d'optimiser le retour de la péréquation intercommunale au titre des dépenses thématiques, nous avons proposé dans le cadre du préavis No 07/2017 « étude réaménagement RC780 » de comptabiliser ces frais dans le compte de fonctionnement (41.3185).

Cette manière de faire permet d'encaisser environ le 70% en 1 fois.

Le détail de cette opération est le suivant :

Frais d'études	CHF	77'500.00
Prise en charge par le biais des dépenses thématiques, estimation	CHF	- 54'000.00
Solde à charge de la commune	CHF	23'500.00

Dans le compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » nous avons tenu compte du montant de CHF 54'000.- que nous devrions recevoir en retour.

43.3140 – Rtes – Entretien routes et quais

Explications ?

La Municipalité a décidé de limiter au maximum l'entretien des chemins communaux et des quais, ces derniers se trouvant dans un état correct pour l'instant.

44.3160 – Voirie – Leasing véhicule

Explications ?

C'est le leasing du véhicule Mieli, le contrat a commencé en 2014 et se terminera le 31.12.2018 (durée du leasing 60 mois). Ce n'est pas un nouveau véhicule comme mentionné dans le commentaire, il a été acheté en 2014 (cf préavis No 04/2013).

58 Temple

Explication ?

Pour l'Eglise Evangélique allemande : des travaux de rénovation générale de l'église précitée ont été réalisés, pour un montant total de CHF 238'800.00. Selon la convention signée le 21 mars 1997, les frais sont répartis au prorata habitants au 31 décembre de chaque année. Par conséquent, le montant mis à la charge de la Commune de Veytaux s'élève à CHF 5'850.60.

Convention existantes ?

Oui

61 Corps de police

Explications ?

CHF 10'950.00 par mois pour police Riviera

Revenus des amendes ?

Directement chez Police Riviera (déduites dans le décompte final annuel)

Surcoût Sécurité riviera par rapport à la police cantonale.

Nous avons un agent de proximité par ASR et des contrôles réguliers sur notre commune, alors que la police cantonale se déplace principalement sur appel (à faire valider par ARL)

Annexe 3

Tableau récapitulatif avec les amendements de la commission de gestion

		Budget	Amendements	Variations
		2018	au Budget	
			2018	
	Report perte au budget 2018			113.215
10	Autorités			
10.3001	Muni - Honoraires et vacations	230.000	130.000	-100.000
103.000	CC. - jetons de présence	20.000	14.000	-6.000
11	Administration			
11.3030	Adm. - AVS, AC, AI, APG, AF, PCFam	95.000	85.750	-9.250
11.3110	Adm. - Achat mobilier et matériel	3.000	500	-2.500
11.3199	Adm. - Divers	8.500	6.000	-2.500
15	Affaires culturelles et loisirs			
15.3650.06	Cult. - Maison Visinand	5.000	0	-5.000
15.3650.07	Cult. - Théâtre Montreux-Riviera	3.500	0	-3.500
15.3650.08	Cult. - Musée de Montreux	3.000	0	-3.000
15.3650.09	Cult. - Divers	2.000	5.000	3.000
16	Tourisme			
16.3650.05	Pro Veytaux	5.000	2.500	-2.500
17	Sports			
17.3650.07	Sport - Sonchaux Accro show	1.500	500	-1.000
17.3650.08	Sport - Volley Masters	1.000	500	-500
173.650,09	Sport - Divers	1.000	500	-500
18	Transports publics			
18.3650.06	Transp. - Chemin Fer Blonay-Chamby	800	400	-400
19	Informatique			
19.3110	Info. - Achat de matériel et logiciel	2.000	1.000	-1.000
21	Impôts			
21.4001	Imp. - Impôt revenu PP	-1.930.000	-1.852.000	78.000
21.4002	Imp. - Impôt fortune PP	-483.000	-463.000	20.000
21.4004	Imp. - Impôt spécial étrangers	-54.000	-51.000	3.000
21.4011	Imp. - Impôt bénéfice PM	-86.000	-82.000	4.000
21.4012	Imp. - Impôt capital PM	-21.000	-20.000	1.000
21.4060.01	Imp. - Divertissement	-305.000	-337.000	-32.000
22	Service financier			
22.3520	Fin. - Fds péréquation	716.900	719.100	2.200
22.4520.01	Fin. - Retour fonds de péréquation	-92.400	-89.300	3.100
22.4521	Fin. - Dépenses thématiques	-388.700	-374.000	14.700
32	Forêts, pâturages et alpages			
32.3110	For.- Achat machines, matériel, vhc	15.000	10.000	-5.000
32.4360	For.- Remboursement de tiers	-18.000	-23.000	-5.000
33	Vigne communale			
33.3140	Entretien vigne communale	2.000	700	-1.300
43	Routes			
43.3140	Rtes - Entre routes et quais	60.000	50.000	-10.000
72	Prévoyance sociale cantonale			
72.3510.01	Prév. - facture sociale	716.300	718.100	1.800
	Réduction globale des charges de 0,4 EPT			-40.000
	TOTAUX	-1.486.600	-1.546.750	
	RESULTAT			13.065